



DÉCISION DU MAIRE N° 09/2025

Objet : Mission de diagnostic structurel de l'ancienne écurie face à la mairie avec le cabinet AKILA INGENIERIE.

Le Maire de la Commune de VEMARS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°22/2020 en date du 26 mai 2020 donnant délégations au Maire,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU le projet de démolition de l'ancienne écurie à l'entrée de la mairie,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un diagnostic structurel du bâtiment,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : de signer le contrat de mission de diagnostic structurel du bâtiment situé à l'entrée de la mairie (ancienne écurie) avec le cabinet **AKILA INGENIERIE** sis 35 avenue de Lattre de Tassigny – 93800 – EPINAY SUR SEINE pour un **montant total HT de 4 500,00 € (quatre mille cinq cents euros) soit 5 400,00 € TTC (cinq mille quatre cents euros).**

ARTICLE 2 : de charger les services administratifs communaux de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Sous-Préfecture de Sarcelles (95) et publiée au registre des décisions municipales. Ampliation de cette décision au Trésorier Principal de Garges-lès-Gonesse (95) et à **AKILA INGENIERIE**.

Fait à Vémars, le 14 mars 2025.

Le Maire



Frédéric Didier

SWISS
2015